



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

eaux minérales

Question écrite n° 114021

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'étiquetage des eaux minérales. Si la majorité des eaux minérales sont parfaitement tolérées, il existe pour certaines des contre-indications. Toutes, par exemple, ne peuvent pas être utilisées pour les bébés ou, encore, celles qui contiennent une quantité importante de sodium sont interdites aux insuffisants cardiaques ou rénaux. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de rendre obligatoires ces informations qui ne sont pas, aujourd'hui, mentionnées sur les étiquettes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114021

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 26 décembre 2006, page 13488